

Demande d'admission au programme IPS Attestation des heures travaillées Document confidentiel

Le modèle d'attestation ci-dessous doit être utilisé par les ressources humaines de votre ou vos employeur(s). Cette attestation doit démontrer l'acquisition, **au 1^{er} mars de l'année courante**, d'une expérience minimale de 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers, dans les cinq (5) dernières années, dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée par la spécialité choisie.

(Voir exemples au verso)

Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides

Nom et prénom de l'employé :

Titre d'emploi	Période	Heures travaillées	Unité

Nom et prénom du représentant des ressources humaines :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Signature :

Date :

À titre d'exemple :

Titre d'emploi	Période	Heures travaillées	Unité
Infirmière clinicienne	Du 2016-03-01 au 2019-02-28	X nbre d'heures en soins de première ligne/clientèle adulte	CLSC/GMF
Infirmière	Du 2014-01-01 au 2016-02-29	X nbre d'heures X nbre d'heures X nbre d'heures	Urgence Médecine Pédiatrie
Infirmière	(...) au 2013-12-31	Expérience non comptabilisée – plus de 5 ans	
CEPI	(...) au (...)	Expérience non comptabilisée, car non valide	